LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT33 POUR CETTE SEANCE

Hubert GALLAND (DIRCOFI) **Christophe LARROUDE** (Douanes) **Patricia PANATARD** (DIRCOFI)
Frédéric MANCINI (Douanes)
Experts : Stéphane JOLY (DRFIP)**, Agnès RAGARU** (Douanes)
cgt.drfip33@dgfip.finances.gouv.fr
snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT33 du 30 août 2018

Déni De Risques

Les responsables des directions se complaisent dans la négation des risques que leurs projets de concentrations et de fusions font peser sur les personnels.
Les expertises agréées continuent à être systématiquement refusées, les plans de prévention ne sont pas à la hauteur et la discussion n'est que pure cosmétique.
Pour la CGT, la consultation des CHSCT doit dépasser la simple question du mobilier et toutes les prérogatives de cette instance doivent être utilisées pour préserver la santé et la sécurité des agents.

POINT 1 : Suite à donner à la demande d'expertise agréée sur le projet de transfert de l'activité de la cellule viticulture du bureau de Mérignac:

Lors de la séance du 28 juin dernier, à l'initiative de la CGT, les représentants des personnels ont, à l'unanimité, voté une demande d'expertise agréée afin que les conséquences du projet de la direction sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels soient évaluées en toute impartialité.
En effet, que ce soit pour les agents du bureau de Mérignac ou pour ceux des centres de viticulture de Langon, Libourne et Pauillac les conséquences en terme d'immobilier, de charge de travail, de déplacements professionnels, de changement de fonction ou de considération pour le travail des agents **sont sous-évaluées** par la direction dans un contexte de montée en puissance de la dématérialisation (Projet CIEL).
Pour le directeur des douanes, cette demande ne se justifie pas, la question de l'application CIEL n'a rien à voir avec le projet (nous sommes hors sujet, d'après lui).
Alors que les agents sont déjà en souffrance du fait des contraintes de la dématérialisation (signatures des habilitations, formation, gestion des déclarations papier), on leur rajoute les tracas d'un transfert d'activités.
Le directeur se situe dans un monde parfait, où au moment du transfert, tous les usagers télédéclareront via CIEL, où les DRM papier auront disparu, où la gestion des alertes se fera sans difficultés, où le CIVB aura donné leurs identifiants à tous les opérateurs et où les zones blanches auront été éradiquées.

Pour tenter de nous faire revenir sur notre demande, le Directeur nous communique des documents en séance (ce qui est contraire au décret) en rapport avec les trajets professionnels et les locaux de Langon et Libourne.

Ces informations ne règlent pas la divergence de vue qui subsistent concernant la charge de travail transférée et n'apportent rien s'agissant des conditions de travail déjà dégradées dans les services. Le directeur considère qu'il n'a pas l'obligation de recueillir le témoignage des agents : certes non mais il en aurait l'utilité !
Nous dénonçons également la consigne qu'il a donné aux chefs de service de ne donner les registres aux viticulteurs que s'ils signent les habilitations. Si les registres ont été données aux centres de viticulture, c'est pour être distribué! Une telle méthode est facteur de conflits éthique pour les agents et ne peut qu'engendrer de la tension chez les usagers contraints de télédéclarer sans en avoir forcément les moyens ou les compétences.
Le Directeur se réfugie derrière des questions de pragmatisme et d'efficacité. Pour nous, c'est juste du chantage institutionnalisé et il ne faut jamais perdre de vue l'après dématérialisation tant pour les usagers que pour les agents.

Au final, les représentants des personnels maintiennent leur demande d'expertise agréée ce qui entraîne la saisine de l'inspection du Travail .

POINT 2: Suite à donner à la demande d'expertise agréée sur le projet de centralisation interrégionale de la fiscalité énergétique (TICFE, TICGN et TICC) sur le bureau de Bassens:

Le directeur des douanes met en avant la simplification de la réglementation en matière de TICFE, des allègements de tâches et le chiffrage en effectifs par l'expert d'une organisation syndicale lors du comité technique de septembre 2017 pour nous faire revenir sur notre demande.
Or, l'intervention de l'expert ne concernait que la centralisation sur Bassens de l'activité de la DR de Bayonne (malgré ce que les directeurs peuvent dire) et depuis la centralisation a été étendue à la DR de Poitiers et **à ces 7 bureaux.**
De même, la simplification de la réglementation est à nuancer par les nombreux recours déposés par les opérateurs toujours pendants devant les juridictions administratives. Les allègements de tâches sont une vue de l'esprit de l'aveu même des praticiens de la matière.
En matière de contrôle a posteriori, la situation n'est pas stabilisée, la Direction ne sachant pas encore si le SRE de Bordeaux aura une compétence interrégionale sur le sujet (sic) ou si les SRE de Bayonne et Poitiers garderont leur compétence régionale.
Ce n'est pas la même chose en terme de trajets professionnels!

Enfin, les retours d'expérience des interrégions où la centralisation est effective (Lyon par exemple) nous confortent dans notre démarche d'évaluer précisément la charge de travail et le besoin en effectifs avant d'opérer le transfert. Les remontées du terrain nous prouvent que ce besoin est sous évaluée dans le projet présenté.

Pour toutes ces raisons, les représentants des personnels ont maintenu leur demande d'expertise agréée ce qui entraîne la saisine de l'inspection du Travail .

Point 3 :Point d'information sur le réaménagement des locaux du cours de Tournon :

Le projet prévoit de transférer du 1er au 3ème étage du bâtiment la salle FP et de CAPL, de créer dans la salle du 1er étage un bureau partagé pour les agents du SRE chargés de LCF VITI, de transférer dans la seconde salle de réunion du 1er étage deux agents du SRA et de transférer au 3ème deux bureaux du CSRH.

Comme l'intersyndicale l'a écrit au Directeur Interrégional, la pièce où il souhaite transférer la FP et les CAPL n'est pas adaptée pour de telles réunions de par son exiguïté.
De plus, sa situation au 3e étage du bâtiment, pose un problème d'accessibilité pour les agents à mobilité réduite qui se rendent à des formations ainsi que pour les représentants des personnels qui sont dans la même situation.
Le projet a aussi des conséquences pour les agents transférés en terme d'environnement et de cadre de vie (restauration, trajet domicile-travail, modalités d'accès au site), d'organisation (services déportés: SRA, CSRH) et en terme d'immobilier et d'équipements.

Enfin, nous considérons qu'il n'est pas judicieux de spécialiser des agents sur une matière, les agents des SRE ayant une compétence générale en matière de LCF et encore moins de les regrouper dans un même bureau ce qui nuit au collectif de travail.

Nous demandons au Directeur d'ouvrir la concertation avec les agents afin de trouver une solution qui conduise au maintien de la salle de FP et de CAPL au 1er étage. Pour nous, il y a suffisamment de bureaux disponibles sur les 1er, second et troisième étage et à l'Hôtel des douanes (appartements de fonction) pour trouver d'autres alternatives.
Le Directeur Interrégional se refuse à ouvrir la discussion. Pour lui, il ne s'agit pas d'un projet important qui nécessite la consultation du CHSCT. Seule avancée, l'avis préalable du médecin de prévention(prévu par décret!) sera sollicité et le passage à venir de l'inspecteur santé et sécurité dans les locaux réaménagés.

L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail informe le CHSCT que l'employeur n'a l'obligation de faire des aménagements pour favoriser l'accès handicapé que si le projet entraîne des augmentations de surface nécessitant un permis de construire.

En fait, le directeur ne tient compte des préoccupations des agents et de leurs représentants que lorsqu'on l'y contraint. Mais est-ce une nouveauté?

Point 4: Registre Santé et Sécurité au Travail :

La consultation des fiches du registre hygiène et sécurité s'est faite en fin de séance pour libérer au plus vite les représentants des diverses administrations.

Le CHSCT a commencé par étudier celles de la douane.

Sans surprises, apparaissent de nombreuses plaintes concernant des températures trop élevées sur les lieux de travail. Les plus nombreuses émanent du CSRH logé à l'hôtel des douanes. Interpelé sur ce sujet récurrent, la direction s'est retranchée derrière son hôtel 18° classé aux monuments historiques et dans lequel les travaux sont soit très chers soit impossibles. La CGT a fait remarquer que seuls la fontaine et les pavés de la cour sont « classés ».Pour le reste du bâtiment, sans pour autant défigurer les façades on peut encore agir. Le directeur a annoncé qu'ils allaient faire des devis pour la fabrication de fenêtres en bois avec carreaux isolants et volets intérieurs en bois ,comme à l'origine.
En outre, la CGT a demandé qu'une étude et des devis sérieux soit réalisés auprès d'entreprises spécialisées pour installer une véritable climatisation à hôtel. Et contrairement à ce que disent les directeurs ça se fait ailleurs (CCI, Préfecture) mais c'est vrai c'est cher mais pas plus qu'une étude d'EuroGroupe ou les appartements de fonction de la noblesse d'Etat!
L'inspecteur santé et sécurité au Travail nous informe qu'il n'y a pas de contradiction absolue entre classement du bâtiment et climatisation. Il se rapprochera de l'architecte des bâtiments de France au sujet de la faisabilité du projet.

A Libourne aussi les collègues ont chaud et c'est dû à un défaut d'entretien de la pompe à chaleur. Nous avons demandé aux représentants de la direction d'être plus réactifs à l'approche des changements de saison et de ne pas hésiter à nettoyer ou à remplacer le matériel hors d'état.
Chaud devant, les collègues de Bassens ont demandé à être dotés de gilets rafraîchissants. La réponse de la direction a été d'abord négative , on ne peut porter que ce qui est prévu dans la tenue officielle. Puis il a admis qu' à l'instar de l'étui de cuisse, il fallait que l'idée remonte aux oreilles de Paris, à suivre donc.

Vos représentants en CHSCT